

Relevé mensuel : **Février**

Exemple pour enfant : **Paul**

3 € / heure x 40 heures x 37 semaines

12

Salaires mensuel de base suivant contrat

soit **370 €**

Contrat mensuel de base

Heures normales/mensualisées : 123,3 h soit 123h (40 heures x 37 semaines)/12

Jours d'activité/mensualisés : 12,33 jrs soit 13 jrs (4 jours hebdo x 37 semaines)/12

jour	arrivée	départ	heures travaillées	heures de la semaine	heures compl	heures majorées	Absences déduites	ind. entretien	ind. Repas			ind. km	informations (absences, congés, maladie...)		
									Déj	goûter	autres				
1	8h	18h	10	Sem 30h				4,15 €							
2	8h30	18h30	10					4,15 €							
3	7h50	17h50	10					4,15 €							
4			0											absence de l'enfant	
5															
6															
7															
8			0	Sem 0h									3ème semaine d'absence prévue au contrat		
9			0												
10			0												
11			0												
12															
13															
14															
15			0	Sem 0h									4ème semaine d'absence prévue au contrat		
16			0												
17			0												
18			0												
19															
20															
21															
22	8h	18h	10	Sem 50h				4,15 €							
23	8h30	18h30	10					4,15 €							
24	7h50	17h50	10					4,15 €							
25	8h	18h	10					4,15 €							
26	7h	17h	10			5	5	4,15 €						jour supplémentaire	
27															
28															
29	8h	18h	10	Sem				4,15 €							

EXEMPLE

				5	5						Montant net estimé (y compris les indemnités) à vérifier sur Pajemploi Urssaf
				3,20 €	3,50 €						
salaires net de base : 370,00 €				+/-	16,00 €	17,50 €	0,00 €				
				0 €		Convertir somme CP en heures normales					
Déclaration Pajemploi Urssaf				403,50 €		37,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	440,85 €
Heures normales : 123 h				salaires net estimé		indemnités entretien	indemnités repas		km		
Jours d'activité : 13 j + 1 supp = 14 jrs											
Jours congés payés :											
Heures compl. : 5 h											
Heures majorées : 5h											
Salaires net : 403,50 €											
Indemnités d'entretien : 36,90 €											
Indemnités de repas :											

A noter : le salaire net estimé sera différent du salaire qui sera versé. Les heures complémentaires et majorées sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important, pris en charge par le CMG. Il est donc nécessaire de faire la déclaration Pajemploi Urssaf afin de connaître la somme finale à régler.



Relevé mensuel :

Exemple pour enfant :

Contrat mensuel de base

Salaire mensuel de base suivant contrat

€ / heure x heures x semaines
 12
 soit €

Heures normales/mensualisées :
 (... heures x ... semaines)/12
 Jours d'activité/mensualisés :
 (... jours hebdo x ... semaines)/12

jour	arrivée	départ	heures travaillées	heures de la semaine	heures compl	heures majorées	Absences déduites	ind. entretien	ind. Repas Déj goûter autres			ind. km	informations (absences, congés, maladie...)	
1				Sem										
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8				Sem										
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15				Sem										
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22				Sem										
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29				Sem										
30														
31														

salaire net de base : € +/-				€	€	€							Montant net estimé (y compris les indemnités) à vérifier sur Pajemploi Urssaf
+ congés payés <small>(suivant modalités prévues au contrat)</small>				€									
Déclaration Pajemploi Urssaf				€	€	€	€	€	€	€	€	€	
Heures normales :													A noter : le salaire net estimé sera différent du salaire qui sera versé. Les heures complémentaires et majorées sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important, pris en charge par le CMG. Il est donc nécessaire de faire la déclaration Pajemploi Urssaf afin de connaître la somme finale à régler.
Jours d'activité :													
Jours congés payés :													
Heures compl. :													
Heures majorées :													
Salaire net :													
Indemnités d'entretien :													
Indemnités de repas :													
salaire net évalué				indemnités entretien	indemnités repas	km							

Déclaration Pajemploi Urssaf
 Heures normales :
 Jours d'activité :
 Jours congés payés :
 Heures compl. :
 Heures majorées :
 Salaire net :
 Indemnités d'entretien :
 Indemnités de repas :

A noter : le salaire net estimé sera différent du salaire qui sera versé. Les heures complémentaires et majorées sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important, pris en charge par le CMG. Il est donc nécessaire de faire la déclaration Pajemploi Urssaf afin de connaître la somme finale à régler.

